



VOTRE HABITATION EST EN ZONE INONDABLE

Que faire en cas d'orage ou d'épisode cévenol ?

En cas d'inondation la commune vous avertit et vous transmet les consignes de sécurité en fonction de l'évolution de la situation.

Vous constatez une montée des eaux ?

- 1 Coupez gaz, électricité et chauffage, appelez les secours (18)
- 2 Limitez vos déplacements, ne prenez pas votre véhicule.
- 3 Restez chez vous, si possible à l'étage.

Les conséquences d'une inondation (plus d'électricité, de chauffage, d'eau potable) peuvent vous contraindre à quitter provisoirement votre logement.

Les autorités demandent l'évacuation ?

- 4 Quittez votre domicile dans les plus brefs délais pour rejoindre le centre d'accueil ou montez à l'étage en attendant l'arrivée des secours.
- 5 Munissez-vous de vos pièces d'identité et d'un kit de 1^{er} nécessité.
- 6 Restez informé auprès des supports de communication de la mairie (alerte sms*, site internet, page Facebook) ou du site internet "Vigicrues".



** Afin d'être alerté lorsqu'un risque est annoncé, inscrivez-vous au service gratuit d'alerte SMS de la mairie (www.ville-saint-thibery.fr / bulle "prévention/sécurité")*



- Placer le sac dans un endroit facile d'accès.
- Une fois par an vérifiez le contenu de votre kit.
- En cas d'utilisation, réapprovisionnez.

- De la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots bébé, nourriture pour animaux...),
- de l'eau potable en quantité (6 litres par personne en bouteilles),
- médicaments,
- une trousse de premiers secours (alcool, pansements, compresses...),
- des vêtements chauds et une couverture de survie,
- une radio à piles (avec piles de rechange) afin de suivre les consignes des autorités,
- de l'argent liquide (les distributeurs pouvant ne pas fonctionner),
- des photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche (carte d'identité, ordonnances...),
- le double des clés de la maison et de la voiture,
- un chargeur de téléphone portable,
- ses lunettes de vue (paire de secours),
- des outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte...),
- une lampe de poche (avec piles de rechange), bougies, briquet ou allumettes,
- des jeux pour occuper le temps.

La commune de Saint-Thibéry, située à la confluence de la Thongue et de l'Hérault, est protégée des inondations par une **digue** (ou système d'endiguement) d'un linéaire total de 1500 m. Le sommet de la digue a été défini pour une crue de référence sur le territoire, type 1907 ou centennale. Cependant une digue peut rompre avant l'atteinte de ce niveau. Pour protéger les populations d'un risque de brèche, un seuil intermédiaire appelé « **Niveau de protection** » a été défini. Au-delà de ce niveau, le risque de rupture n'est plus négligeable.

